



## [DROIT PENAL] Accusé de Diffamation par un escroc

-----  
Par MiguelFR

Bonjour à tous,

Je voudrais savoir si quelqu'un pourrait m'aider avec un conseil.

J'étais victime d'un escroc connu en France. Je fais une synthèse de toute l'histoire mais j'ai été embauché par ce Monsieur qui se disait un riche investisseur en Décembre/2019 et j'ai travaillé pendant 2 mois pour lui sans jamais recevoir de salaire ou un contrat de travail.

Il me disait qu'il avait des avocats au Luxembourg, qu'ils étaient en train de préparer mon contrat et qui c'était normal qui ça prenait du temps.

Concernant mon salaire, pareil, il me disait qu'il avait des comptes en Monaco et que ça prenait du temps pour faire de virement. J'étais trop naïve mais à cette époque, j'étais au chômage et j'avais vraiment besoin d'un travail...

Vers fin Janvier, j'ai me rendu compte que c'était une arnaque et je l'ai envoyé un mail en demandant mon contrat de travail et le paiement de mon salaire.

Je suis allé aussi voir un avocat qui m'a dit que c'était un cas compliqué car s'agissait vraiment d'un escroc sans résidence fixe en France et qui avait escroqué pas mal de personnes partout en Europe...Il y a aussi une enquête à la Brigade Financière contre lui et il a été déjà condamné en 2012 pour escroquerie.

J'ai fini pour déposer plainte au Commissariat de Police pour abuse de confiance.

En Novembre/2020, j'ai commencé à contacter d'autres personnes qu'on été aussi victime et on discutait suivant sur WhatsApp. Il y a des messages et des audios où je dis qu'il est un escroc, qu'il a escroqué d'autres personnes et entreprises et etc.

Cependant, hier j'ai eu l'information qu'il a eu l'accès à des messages entre moi et une autre victime sur WhatsApp sans l'autorisation de la victime. La victime avait un téléphone portable qui lui avait été donné par ce personnage et quand elle lui ai dit qu'elle était prête à aller voir la police, il a pris le portable en disant que c'était le portable de son "entreprise". Il n'a pas d'entreprise et ni aucun contrat a été fait concernant ce téléphone.

Donc, il a lu tous les échanges entre cette Madame et d'autres victimes.

Maintenant, il nous menace tous d'un processus pour diffamation...

Ma question est: Est-ce qu'il peut vraiment le faire? Si oui, est-qu'il y a des risques de qu'on soit condamné?

C'est un personnage déjà connu des services de police et même de la presse. Il a escroqué des salariés comme moi et cette Madame, mais aussi des grandes entreprises partout en Europe. Et comme j'avais écrit, il a été déjà condamné par escroquerie en 2012. Un vrai Christophe Rocancourt.

Pour vous donner plus de contexte, dans les messages et audios qu'il a eu l'accès, je raconte à cette Madame tout qu'il a fait et j'utilise le mot "escroc".

Pouvez-vous m'aider avec vos conseils, svp?

Merci beaucoup!